

MOTIONS ET RECOMMANDATIONS

DE 5 COMMISSIONS

DES JOURNEES INTERNATIONALES DE PARIS

Le 2 mars 1975

.....

Fundação Cuidar o Futuro

La Commission "Droits des Femmes" a estimé qu'il ne lui était pas possible de présenter de Résolution étant donné la diversité des systèmes juridiques en vigueur dans les pays représentés aux Journées Internationales de Paris.

SECRETARIAT PERMANENT POUR L'ANNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME
.....

32, Rue de Babylone 75700 Paris
Tel: 556 88 01

P r e s s e — D o c u m e n t a t i o n

1). Les membres de la Commission demandent à tous les gouvernements qui ont participé aux Journées de la Femme de Paris de rechercher les moyens d'assurer la représentation équitable de la population féminine dans la vie politique, économique et professionnelle, afin de prévenir tout déséquilibre préjudiciable aux intérêts de la Société, de la famille et des individus.

Dans cette perspective, les membres demandent à tous les gouvernements de faciliter l'accession des femmes à tous les niveaux de participation et de décision.

Suivant les pays et les besoins, les gouvernements veilleront notamment à ce que les modes de financement des partis et des associations féminines, ou l'adaptation des systèmes électoraux, permettent cette accession.

2). Considérant que la participation à tous niveaux et dans tous secteurs implique une formation adaptée, la Commission demande que les gouvernements veillent à la stricte application de toutes les possibilités de formation à tous les niveaux pour les femmes.

Demande qu'une information obligatoire et spécifique sur les carrières autres que celles typiquement ou traditionnellement féminines soit assurée tant au niveau gouvernemental qu'au niveau patronal ou syndical, et qu'une régionalisation de cette information soit largement assurée.

Cette participation doit permettre aux femmes d'assumer toutes leurs responsabilités syndicales et professionnelles à tous les niveaux de la décision et de son application, particulièrement au moment où les entreprises privées ou publiques sont confrontées aux problèmes de mutation.

Fundação Cuidar o Futuro

3). Les membres de la Commission demandent que toutes les femmes ayant des responsabilités politiques interviennent auprès de leur gouvernement pour que soit ratifiée et mise en oeuvre, le plus rapidement possible, la convention de l'O.N.U. relative à la "participation maximale des femmes aussi bien que des hommes dans tous les domaines".

4). Les membres de la Commission recommandent que la publicité et les moyens de formation et d'information ne considèrent plus la femme comme objet, mais comme une personne.

5). Les membres de la Commission demandent la libération des femmes et des hommes détenus pour des raisons politiques dans tous les pays du monde.

.....

/ANNEXES/

- La déléguée de la Grèce demande qu'une commission soit envoyée à Chypre pour examiner la situation dans l'île.
- Les déléguées de la Confédération Générale des Cadres (France) et de la Confédération Nationale des Cadres (Belgique) demandent que, en accord avec les textes, soit respecté le principe :
"A compétence et responsabilité égales, classification et salaires égaux".

Les temps nouveaux ont dégagé des valeurs nouvelles et exigent, par conséquent, que la situation des femmes soit étudiée en termes nouveaux dans le monde.

Elles jouent et joueront un rôle croissant dans la vie économique de leur pays, à la fois comme productrices et consommatrices. C'est une situation irréversible qui commande un certain nombre de décisions politiques fondamentales.

- 1). Le travail féminin doit cesser d'être considéré comme un régulateur en période d'expansion, comme en période de récession.
- 2). Il faut reconnaître aux femmes le droit à l'emploi et le droit à la maternité comme valeurs essentielles et non contradictoires. Dans ce but, des facilités doivent être données à la mère ou au couple pour qu'ils puissent aménager concrètement ensemble la vie professionnelle et la vie familiale, essentielles au bon équilibre de toute Société.
- 3). Les seules dispositions spécifiques, législatives ou réglementaires en matière de Droit au travail ne peuvent et ne doivent porter que sur la protection de la femme enceinte, de la mère ou des parents de jeunes enfants.
- 4). Toutes mesures doivent être prises pour permettre aux femmes quels que soient leur qualification et leur niveau de vie d'exercer un libre choix dans l'orientation de leur vie personnelle et professionnelle.
- 5). Parce que les femmes devront avoir, désormais, une représentation réaliste du monde économique, leur préparation à tous les niveaux de l'emploi et pour tous les secteurs deviendra efficace dans la mesure où leur formation de base, leur formation professionnelle et permanente seront entièrement mixtes.
- 6). Toute situation discriminatoire doit disparaître, en fait, en matière de formation, d'embauche, de rémunération et de promotion.
- 7). Sans mettre en cause les politiques familiales de chaque pays, toute disposition fiscale et tout transfert social ne sauraient porter atteinte ni au droit au Travail des femmes ni au droit à la maternité
- 8). Les femmes gestionnaires dans la majorité des cas du budget familial, jouent, par leur choix, un rôle économique primordial dans l'orientation de la consommation et par là même de la production.
Elles prennent conscience désormais qu'elles constituent un groupe de pression qui sera déterminant dans l'évolution économique du monde.
- 9). Les agricultrices dont le rôle a été et demeure essentiel dans l'économie de chaque pays exigent la reconnaissance effective de leur métier avec les droits attachés à leur fonction. Productrices des denrées alimentaires, dont tant de pays sont dépourvus, elles veulent participer avec les agricultrices du monde entier et notamment avec les femmes africaines, à la lutte contre la malnutrition.

En conclusion, toutes les femmes souhaitent s'associer à l'élan de solidarité qui, à travers le monde, doit assurer une plus juste répartition des biens et des ressources.

Ainsi, pourraient être définies de nouvelles finalités pour la croissance afin que se modifie progressivement l'équilibre entre production et consommation, dans un réel souci d'humanisme.

- 1). Que soient sans cesse critiqués tous les stéréotypes féminins et masculins.
- 2). Que l'espace social soit concrètement ouvert à la liberté effective et donc à la responsabilité du choix des rôles et des tâches.
- 3). Que soit reconnue la liberté pour chaque femme d'organiser sa vie comme elle l'a choisie et de réaliser ainsi l'équilibre qu'elle souhaite entre ses différents rôles aux différentes étapes de sa vie.
- 4). Que soit affirmé pour toutes les femmes, de tous secteurs économiques et de tous continents, le droit - assorti des moyens de les réaliser - à l'éducation et à la formation permanente et flexible qui leur permettra d'apporter leur richesse dans un monde en mutation, ceci implique :
 - un système scolaire ouvert sur la vie,
 - une formation artistique, culturelle et sportive fondamentale,
 - une reconnaissance et un soutien aux organisations qui dispensent la formation aux jeunes et aux adultes - qu'elle débouche ou non sur la vie économique.
- 5). Que l'opinion publique soit alertée sur les problèmes que rencontrent les handicapés dans leur insertion sociale.
- 6). Que les gouvernements et les institutions internationales examinent avec une particulière attention la situation des femmes rurales de tous pays, et notamment des pays en voie de développement.
- 7). Que des études soient entreprises pour essayer de déterminer les conséquences sur la société dans son ensemble, de la transformation de la condition des femmes.

FAMILLE

Considérant que le problème de la famille n'est pas un problème spécifiquement féminin,

Considérant qu'un consensus s'est établi sur les deux points suivants :

- Le droit de l'enfant à bénéficier d'une présence éducative de nature à assurer son épanouissement, qu'elle soit dispensée par le père et la mère solidairement, ou par une structure adaptée.
- Le droit de la femme à choisir de travailler à l'extérieur ou de s'occuper de son foyer, le travail à l'extérieur supposant que la mère et le père puissent concilier leurs vies professionnelles et leurs tâches éducatives.

Les conditions de ce libre choix doivent lui être données, tant au plan de la formation et de l'aménagement du temps pour tous les membres du groupe familial, que des équipements socio-éducatifs actuellement insuffisants partout.

Ces solutions doivent être recherchées sans discrimination d'aucune sorte et par priorité en faveur des femmes seules et des plus défavorisées.

C'est seulement si ces conditions peuvent être réunies que la femme pourra vraiment choisir le meilleur mode d'expression de sa personnalité et décider de la part respective de son investissement familial et professionnel. L'équilibre de la femme est la condition de celui du groupe familial.

HABITAT

Considérant que le logement est un problème capital pour le devenir de la famille, le groupe propose que les gouvernements fassent appel aux femmes expertes qualifiées et usagères pour la construction et l'aménagement de l'habitat. Les caractéristiques des logements, leur loyer doivent correspondre aux besoins de ceux auxquels ils sont destinés, à la ville comme à la campagne. Les espaces verts, les équipements sociaux, les salles de réunion accessibles à tous, sont nécessaires à la qualité de la vie des habitants et doivent être intégrés aux ensembles d'habitations. Les personnes âgées, les handicapés doivent avoir leur place entière dans les constructions modernes.

NATALITE

Considérant que l'homme et la femme doivent pouvoir exercer un libre choix quant à la naissance de leurs enfants, une politique d'information et d'éducation sexuelle doit être mise en place pour tous. La contraception doit être réellement accessible à tous. La lutte contre la mortalité infantile, le développement de l'hygiène, la lutte contre les causes de la stérilité doivent être rendues possibles en fonction de la situation particulière de chaque pays.

Une véritable politique familiale n'a pas pour but premier d'encourager la natalité. Elle doit viser à donner à la famille les moyens tant matériels que psychologiques de sa vie et de son épanouissement.

- 1). Que soient recensées et coordonnées les différentes sources d'information existantes pour une diffusion massive d'abord sur le plan national, régional et local, puis dans la mesure du possible à l'échelle internationale.
- 2). Au cours de réunions de travail, sensibiliser les responsables de la presse et les journalistes, aussi bien féminins que masculins, à la transformation progressive de l'image des femmes.
- 3). A la télévision et à la radio, favoriser la promotion d'émissions à caractère informatif, qui aient un aspect attrayant ce qui leur permettrait d'être diffusées à des heures de grande écoute (à l'image des spots publicitaires, par exemple).
Parallèlement, obtenir une décentralisation de ces émissions à travers les stations régionales afin de créer un mouvement d'intercommunication dans le pays.
- 4). Instaurer une pédagogie de l'information applicable dès l'enfance dans les écoles, c'est-à-dire par les Ministères chargés dans chaque pays de l'éducation.
Cette pédagogie, une fois appliquée et assimilée, devra susciter une attitude critique et responsable de l'individu face à l'évènement

Fundação Cuidar o Futuro

oooooooooooooooooooo